

Présentation de PEFC

Créé en 1999, PEFC est le Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières.

Il est destiné à promouvoir la gestion durable des forêts et apporte la preuve aux consommateurs que les produits en bois ou à base de bois certifiés PEFC contribuent à la gestion durable des forêts

PEFC est une organisation internationale présente sur tous les continents, elle réunit tous les acteurs de la filière forêt-bois et les représentants d'associations de protection de la nature

Kronofrance a été précurseur dans la gestion durable et a obtenu sa première certification en 2002

Pourquoi les produits Kronofrance sont PEFC à 70 % ?

La possibilité a été offerte par le référentiel PEFC dès le 1er janvier 2009 de vendre des produits avec un pourcentage fixe mais différent de 100 %

Extrait de l'annexe XIa de Novembre 2008

3.4.2.1. L'organisme appliquant le transfert en crédit de quantité doit convertir le pourcentage de certification en une quantité, exprimée dans une unité unique pour les produits issus du «lot». Cette quantité correspond à un « crédit » à vendre les produits sortants en tant que produits certifiés. Ce crédit doit être réparti sur les produits sortants. Les produits sortants certifiés sont considérés comme:

- soit composés à 100% de matières premières certifiées ;
- soit composés de moins de 100 % de matières premières certifiées et selon un pourcentage fixé par l'organisme. Le résultat de la quantité de produits sortants certifiés multipliée par le pourcentage de matières premières certifiées inclut dans les produits certifiés doit être égal au crédit de quantité.

Avertissement :

Les renseignements contenus dans la présente fiche technique, sont donnés en toute bonne foi dans l'état actuel de nos connaissances. Ils n'engagent en rien la responsabilité de la société Kronofrance qui se réserve le droit de les modifier sans préavis en fonction de l'évolution des matériaux, des méthodes de calcul ou de mise en œuvre et de la réglementation.

Depuis le 1 mars 2009, sur nos factures et bons de livraison, pour chaque produit PEFC est indiquée la mention :

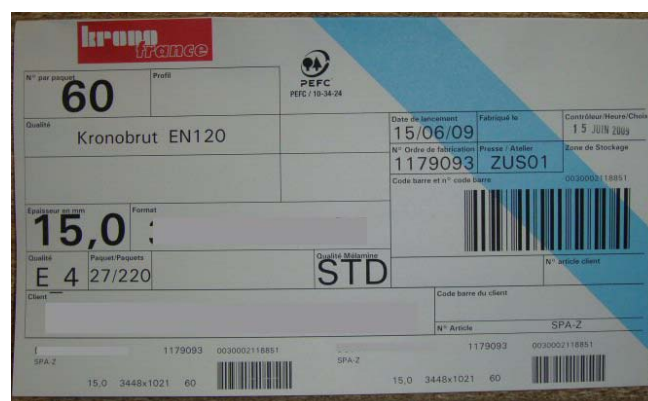
PEFC 70% FCBA/02-00099,

C'est notre numéro de chaîne de contrôle qui permet de faire la traçabilité

Sur le produit, ou sur l'étiquette palette, c'est notre numéro de droit d'usage de la marque qui apparaît avec ou sans le logo :

10-34-24

Exemple : Etiquette palette



Le taux de 70 % n'a pas été choisi au hasard, c'est le taux minimum pour lequel on est encore autorisé à utiliser le logo sur le produit

Les clients doivent intégrer ce pourcentage pour le calcul de leur pourcentage de certification



PEFC/10-34-24
Promouvoir la gestion durable de la forêt